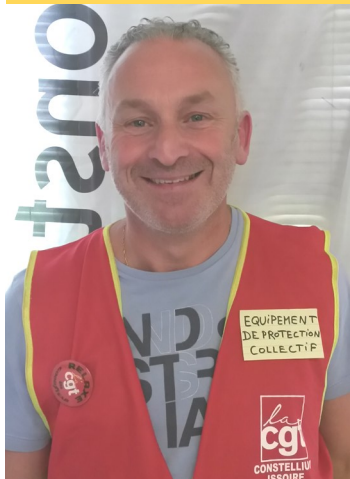


## Le mot du syndiqué



**L**e 13 octobre prochain est organisé par la fédération de la métallurgie CGT une manifestation nationale qui aura lieu à PARIS devant le siège de l'UIMM (Patronat de la métallurgie). En effet comme déjà évoqué dans des tracts précédents, notre convention collective est en cours de négociation et le patronat souhaite **casser en priorité la grille de classifications**. Pour résumer, l'objectif c'est de coter les postes de travail et de payer le salarié en fonction du poste qu'il occupe. Ce qui veut dire que votre salaire peut baisser si vous occupez un poste qui a été coté, puisque votre salaire est défini aujourd'hui par votre classification lié à votre savoir-faire accumulé au cours de votre carrière. La prime d'ancienneté, le 13ème mois, les congés pour événements familiaux, les seuils d'accueil sont aussi dans le viseur ainsi que les jours de carences... Le 8 septembre le volet sur le temps de travail viens de s'ouvrir, autant vous dire qu'il faudra être nombreux en grève le 13 pour avoir le rapport de force nécessaire qui permettra de les faire reculer et de gagner quelques avancées sociales. **Ce 13 octobre s'inscrira pleinement dans la bataille en cours contre les ordonnances Macron c'est une raison supplémentaire de ne pas rester spectateur, les discussions de machine à café ne suffiront pas ! La grève est le moyen le plus fort et efficace de montrer que nous sommes en capacité d'impacter concrètement la production de richesse de manière collective et organisée.**

## Bravo à

**N**otre inhumain directeur des ressources humaines, qui dans un courrier adressé à l'inspection du travail argumentait sa volonté de réduire le nombre de CHSCT de 5 à 2 en précisant qu'il était nécessaire de le faire parce que **« A l'heure actuelle, les Présidents des actuels cinq CHSCT (Responsable de secteur) n'ont pas tous les moyens de décision sur leur périmètre. S'ils disposent d'un pouvoir managérial et disciplinaire, il n'en demeure pas moins qu'ils ne disposent pas de compétences suffisantes en matière d'organisations et de conditions de travail. »**

**L'idée est de faire présider ces deux CHSCT par Stéphane CORRE et Sylvain GERAUD respectivement chef de la production et responsable ESS de l'usine. Réduire le nombre de CHSCT et du coup le nombre d'élus syndicaux qui y siègent semble être à leur yeux la priorité pour réduire le nombre d'accidents. Une fois de plus c'est une politique ESS loin des réalités du terrain et très orientée stratégiquement...**

**Jeudi 28/09 lors d'un tractage au carrefour entre VALEO et CONSTELLIUM nous avons pu constater les compétences en matières de sécurité de nos deux compères, la preuve en image. Si nous avons pu immortaliser ce moment pour l'un, nous n'avons pas eu le temps de le faire pour monsieur GERAUD qui partage la même conception du feu tricolore.**



Mr. CORRE à l'arrêt au feu rouge

## Le chiffre de la semaine :

**C'est le pourcentage de salariés allemands qui ne touchent pas plus de 600 euros par mois.**

**En effet ce modèle toujours pris en exemple par nos gouvernements réformistes est un formidable générateur de pauvreté...**

# 20%

# Loi Travail les droits des femmes passent (aussi) à la trappe

**Les ordonnances ne sont pas neutres. Elles vont accroître les inégalités professionnelles, car « les salariés les plus touchés sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées », alertent plus de 60 personnalités et organisations féministes.**

Emmanuel Macron l'a promis. Les femmes seront la grande cause nationale du quinquennat. Il est élu depuis à peine 150 jours et il a déjà réussi à se faire mentir 3 fois. Une première fois avec la nomination du gouvernement et l'absence de ministère dédié. Une deuxième fois cet été, avec la baisse de 27% du budget du Secrétariat d'État à l'Égalité. Une troisième fois avec la Loi Travail n°2.

**Comme souvent, des textes apparemment "neutres" ont en réalité des conséquences nettes sur les inégalités.**

Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du code du travail : toutes ces réformes qui visaient l'ensemble des salarié.e.s ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes. Étonnant ? Pas tant que ça. Lorsque vous proposez une réforme dans un pays comme la France, où les inégalités professionnelles sont fortes (26% d'écart de salaire), la réforme est rarement neutre ou sans effet. Soit elle aggrave la situation et augmente les inégalités, soit elle s'attaque aux inégalités et les fait reculer.

Les ordonnances rentrent dans la première catégorie. Les salarié.e.s les plus touché.e.s par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles.

**L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits, et notamment les droits familiaux.**

Les congés enfants malades pris en immense majorité par les femmes, l'allongement du congé maternité et le maintien de la rémunération à 100%, l'allègement du temps de travail des femmes enceintes... tous ces droits, prévus jusqu'alors dans les conventions collectives de branche, pourront être demain remis en cause par accord d'entreprise. C'est le cas également des primes d'ancienneté, de départ en retraite ou de licenciement.

**Le gouvernement affaiblit les outils de l'égalité professionnelle en entreprise.**

La loi prévoit aujourd'hui une négociation annuelle « égalité professionnelle qualité de vie au travail » et oblige l'entreprise

à fournir des données aux salarié.e.s sur les inégalités professionnelles femmes - hommes. Ces données sont celles de l'ancien Rapport de Situation Comparée, issu de la première loi sur l'égalité professionnelle de 1983 (loi Roudy). Ces données sont désormais intégrées dans la base de données économiques et sociales. Les entreprises qui n'ouvrent pas cette négociation et ne fournissent pas ces données peuvent être sanctionnées. Les ordonnances permettront, par accord d'entreprise, de changer le contenu de la négociation, de choisir les données sur l'égalité à transmettre (ou non), et de passer d'une négociation annuelle à une négociation quadriennale... voire de ne pas négocier du tout.

Il sera désormais possible d'imposer, par accord d'entreprise, des clauses de mobilité sans que la loi ne fixe de limite géographique ni d'obligation de prendre en compte la situation familiale des salarié.e.s. Idem pour des modifications d'horaires et de temps de travail ou encore des baisses de salaires. Les femmes, plus souvent à temps partiels, plus souvent précaires, à la tête de familles monoparentales et prenant en charge une immense partie des tâches parentales seront particulièrement pénalisées par ces mesures. Le premier argument invoqué par les femmes qui se retirent du marché du travail est l'impossibilité de remplir leurs responsabilités familiales du fait des horaires atypiques qui leur sont imposés. Les ordonnances ne risquent pas de les aider.



La disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prévue par les ordonnances va avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail. 20%

des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. 5 ans après l'amélioration de la loi sur le harcèlement sexuel, le gouvernement décide de faire disparaître l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail.

Exit enfin le droit d'expertise dédié à l'égalité femmes - hommes, gagné en 2015, qui aidait élu.e.s et syndicats à identifier et comprendre les sources des inégalités. Auparavant à charge de l'employeur, ce droit d'expertise devra désormais être co-financé par le comité d'entreprise. Du fait de son budget limité, celui-ci devra faire des choix. Et souvent, dans ce cas, l'égalité passe au second plan.

**Les ordonnances ne sont pas neutres. Elles vont accroître les inégalités professionnelles.**

**Emmanuel Macron, Marlène Schiappa, votre grande cause nationale commence mal. Changez de cap, ne bradez pas les droits des femmes aux exigences du MEDEF, retirez ces ordonnances.**

**Les féministes l'exigeront dans la rue avec toutes et tous !**